

Formulaire de demande de copies de pièces d'un permis  
ou d'une déclaration préalable, d'une autorisation de  
travaux pour les ERP ou d'une enseigne

Les copies de pièces d'une autorisation d'urbanisme ne sont possibles qu'une fois la décision délivrée et notifiée au demandeur de l'autorisation.

**VOS COORDONNÉES :**

NOM :  PRÉNOM :

NOM SOCIÉTÉ/ADMINISTRATION (le cas échéant) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

**RÉFÉRENCE DU DOSSIER :**

Adresse du projet :

Références cadastrales :

P

DP

AP

AT

**TYPE DE PIÈCE À COMMUNIQUER :**

- Arrêté uniquement  
 Arrêté + DAACT + non opposition à conformité  
 Dossier complet (plans...)

**JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :**

- Cession immobilière  
 Recours gracieux ou contentieux  
 Simple information

**FORMAT DE COMMUNICATION SOUHAITÉ :**

- Copie dématérialisée via Wetransfer  
 Prise de rendez-vous pour consultation  
 Autre

Date de la demande : le

- J'atteste avoir la qualité pour faire cette demande et l'exactitude des informations fournies. A défaut, l'administration se réserve le droit de rejeter votre demande.

*DÉLAI DE COMMUNICATION : L'article R.311-12 du CRPA dispose que « Le silence gardé par l'administration, saisie d'une demande de communication de documents en application de l'article L.311-1 [documents administratifs], vaut décision de refus », tandis que l'article R.311-13 précise que « Le délai au terme duquel intervient la décision mentionnée à l'article R.311-12 est d'un mois à compter de la réception de la demande par l'administration compétente ».*